

Là où je vis, j'agis !

Réunion du mardi 10 mai 2016 Compte-rendu

La maison de quartier du Marranel a accueilli la troisième réunion des conseils de quartier du Marranel – le Roc et de Jarlard – le Peyroulié en session de travail commune.

Assistaient à cette réunion de travail :

Les élus du conseil municipal,

Laurence Pujol, adjointe au maire déléguée aux solidarités et à la démocratie participative,
Anne-Marie Niéto, conseillère municipale déléguée au quartier Marranel – Le Roc,
Steve Jackson, conseiller municipal délégué au quartier Jarlard – Le Peyroulié,
Bruno Lailheugue, conseiller municipal, délégué à la biodiversité, aux énergies, aux systèmes d'information et aux nouvelles technologies,
Jean-Christophe Delaunay, conseiller municipal délégué aux affaires sociales.

Les membres de la société civile et représentants institutionnels,

Etaient présents :

Jean-Luc ALVERNHE
André BEX
Max BLANC
Françoise BLANC
Gérard BRASSEUR
Noël CADOURAT
Didier CAUSSE
Marcel CONDOMINES
Ghislaine FERRAN
Michel HOLMIERE
Monique LEGROS
Juan NIETO
Christine RICHARD
Anne-Marie ROLS
Guy ROSSIGNOL
Gisèle ROSSIGNOL
Robert ROUVELLAT
Martine SOURNAC

Stéphane CABROL
Christiane CAMUT
Claude CAMUT
Gisèle FABIE-GAYRAUD
René-Jean FABRE
Michèle FOURNIE
Isabelle FRAYSSE
Maurice LAUZIN
Denise MORO
Louis MORO

Marie PINOSA
Monique RETOURNAT
Christiane ROMERO
Suzy THERY
Béatrice VALETTE
Brigitte VANOLI
Myriam VERDU

Etaient excusés :

Elodie NADJAR, élue de l'opposition
Dominique MAS, élue de l'opposition

Pierre BONNET
Elodie CLAVERIE
Alain ESPINASSE
Raymond GIRARD
Colette PAUZIES
Christian RICHARD
Christine RICHARD
Jacqueline TABES

Jeannette ANDRIEU
Jean-Marc BERLOU
Marie-José BERNOU
Georges MASSON
Florence PUECH
Jennifer RENAUDIN
Laurence RIVIERE

Animée par Laurence Pujol, adjointe au maire déléguée aux solidarités et à la démocratie participative, Anne-Marie Niéto, conseillère municipale déléguée au quartier du Marranel – le Roc, et Steve Jackson, conseiller municipal délégué au quartier de Jarlard – Le Peyroulié, cette réunion de travail était l'occasion de faire le point sur les sujets d'actualité du grand secteur Marranel-Le Roc / Jarlard-le Peyroulié.

Actualité des conseils de quartier

En introduction, Laurence Pujol souhaite la bienvenue aux nouveaux conseillers et rappelle l'esprit et les principes de fonctionnement des conseils de quartier.

Le conseil de quartier est une instance de travail, de réflexion et de proposition animée par la ville d'Albi et ouverte à tous les Albigeois pour traiter des sujets d'intérêt général et qui concernent le quotidien et la vie collective du quartier : aménagements, services publics et équipements de proximité, animation et vivre ensemble, déplacements et mobilité...

Les conseils se réunissent en principe deux fois par an, ils travaillent en sous-groupe thématique et les compte-rendus sont rédigés par les services de la ville sur la base des prises de note réalisées en séance par un des conseillers de quartier.

Laurence Pujol souhaite également faire remarquer la forte mobilisation des Albigeois dans ces instances participatives, les 12 conseils de quartier réunissant en mai 2016, 630 membres au total dont 25 pour le Marranel-le Roc et 22 pour Jarlard-le Peyroulié.

Laurence Pujol explique aux conseillers les raisons qui ont amené la ville à proposer aux conseillers de quartier de Jarlard-Peyroulié et du Marranel-le Roc de travailler une nouvelle fois en session regroupée.

Elle rappelle que ces deux secteurs mitoyens de la ville ont à la fois des spécificités communes (secteurs péri-urbains, « entre ville et campagne », des pôles de centralité et des équipements majeurs communs, l'EMAC, Innoprod...), des attentes et des préoccupations identiques, et des enjeux d'évolution partagés avec le développement de l'urbanisation et des services qui y sont liés (assainissement, voirie, transports publics).

Elle souligne également que l'effectif regroupé des deux conseils permet d'organiser une dynamique de groupe plus intéressante pour les participants.

Elle souhaite connaître le sentiment des conseillers qui reconnaissent unanimement l'intérêt du regroupement et n'y voient pas d'inconvénient.

Actualité des quartiers Marranel-le Roc et Jarlard-Peyroulié

- Information site technopolitain

Les travaux de construction du futur siège régional d'ERDF Nord Midi-Pyrénées se terminent. Installation des services prévue à l'automne 2016 (160 agents) dans ce nouveau bâtiment de 5100 m².

Un travail de réflexion par groupe

Laurence Pujol rappelle que trois groupes de travail thématiques sont proposés pour cette réunion :

- Albi, ville connectée
- Agriculture urbaine :quelles perspectives pour le quartier ?
- Axes d'évolution du quartier, aménagements et déplacements de proximité

Elle précise que pour le premier groupe, l'objectif est de présenter les nouvelles fonctionnalités du site internet comme les e-services, l'interconnexion avec les plate-formes de réseaux-sociaux, la rubrique dédiée aux conseils de quartier...

C'est un outil de communication essentiel et les conseillers peuvent en être les premiers prescripteurs auprès des Albigeois.

L'état des réflexions du conseil de quartier

L'état des échanges et des réflexions sur les sujets abordés lors de cette réunion du conseil est retranscrit, par groupe projet, dans les tableaux ci-après.



- Le développement des services vélos et en particulier la mise en place de consignes de stationnement et des systèmes de location vélos dans les gares (Albi-Ville et Jean-Jaurès) et les parkings-relais ou bien encore la création d'ateliers participatifs de réparation de vélos.

Concernant la thématique « transports urbains et intermodalité », les échanges ont porté sur :

- Les parkings relais : importance de leur développement et du quadrillage du territoire (Caussels, route de Castres, route de Cordes..) avec des navettes ou lignes régulières. Proposer une politique tarifaire spécifique pour les utilisateurs des parkings relais.

- Les pôles échanges multimodaux : nécessité de maintenir des pôles multimodaux et d'aménager notamment le site de la gare Albi-ville. Une organisation à trouver entre lignes urbaines et interurbaines.

- L'information des voyageurs : améliorer la lisibilité des plans, développer une information dynamique aux points d'arrêts, d'une manière générale renforcer la communication sur les offres existantes.

- Contraindre la voiture pour encourager le recours aux transports urbains : création de voies bus en site propre, priorité aux feux pour les bus...

- Transport à la demande : réduire les délais de réservation.

- Complémentarité vélo & bus : en heure de pointe le développement du vélo pourrait désaturer les bus et en heure creuse il pourrait être proposé aux cyclistes d'emprunter le bus.


Concernant la thématique « mobilité en voiture », les échanges ont porté sur :

- Le transit dans le centre-ville est perçu comme encore trop important malgré l'ouverture de la rocade. Souhait de le contraindre davantage.

- Le stationnement avec diverses solutions proposées : faciliter le stationnement

	<p>En réponse aux enjeux identifiés et abordés en conseil de quartier, il est rappelé que la desserte de cette nouvelle zone d'habitat (voirie et réseaux) a été étudiée afin d'être indépendante du chemin de la Bane. Aussi, un accès direct et sécurisé depuis la route départementale de Teillet sera réalisé après accord obtenu auprès du Département. A terme, lorsque le secteur sera construit et habité, le chemin de la Bane pourra être mis en profil urbain, un emplacement réservé étant inscrit au PLU pour élargir le chemin.</p>
<p><i>Perspective d'amélioration du chemin piéton du Coustou>>>></i></p>	<p>Il est proposé aux conseillers de reparler de la situation du chemin du Coustou. Certaines attentes pour son amélioration ont été exprimées en mairie.</p> <p>Les conseillers considèrent que ce chemin est utilisé plus dans une logique de ballade et de randonnée que dans une optique de déplacements quotidiens du fait de sa déclivité.</p> <p>Au regard de son utilité actuelle, ils ne considèrent pas son aménagement prioritaire du fait de la nature des travaux à réaliser et des investissements importants qui seraient à réaliser.</p> <p>Ils préconisent d'examiner les améliorations peu coûteuses pouvant être apportées à certains endroits avec quelques empièvements sommaires.</p>
<p><i>Liaison Maison de quartier / parking de la Milliassolle>>>>></i></p>	<p>Les conseillers considèrent important d'améliorer la liaison piétonne entre le parking et la maison de quartier afin d'inviter les usagers à l'utiliser d'avantage car la capacité de celui de la rue Alain Colas apparaît parfois insuffisante ; ce qui génère quelques comportements inciviques (stationnements sur trottoirs...).</p> <p>L'enjeu est de traiter correctement la traversée du fossé existant car la suite de l'itinéraire se fait facilement à travers les allées du parc.</p> <p>Les conseillers laissent le soin aux techniciens de la ville d'étudier la solution la plus adaptée et la moins coûteuse.</p>

Agriculture urbaine : quelles perspectives pour le quartier

<i>Sujets / propositions</i>	<i>Synthèse des réflexions du conseil de quartier</i>
<p data-bbox="147 660 1097 695"><i>L'agriculture urbaine... c'est quoi?>>>>>>>>>>>>>>>>>>></i></p> 	<p data-bbox="1120 660 2085 762">Le responsable du service parcs, jardins et espaces naturels de la Ville d'Albi propose aux conseillers d'évoquer les questions d'agriculture urbaine.</p> <p data-bbox="1120 767 2085 837">Il rappelle en préambule ce que l'on entend par le terme « agriculture urbaine ».</p> <p data-bbox="1120 842 2085 979">L'agriculture urbaine regroupe toutes les formes émergentes de pratiques agricoles en ville, généralement en parcelles partagées, ou en jardins individuels et/ou collectifs, du jardin public au potager particulier à la production maraîchère professionnelle.</p> <p data-bbox="1120 984 2085 1054">Elle a vocation à favoriser les circuits courts entre producteurs et consommateurs.</p> <p data-bbox="1120 1059 2085 1265">Pour mémoire, la mairie a à sa charge 90 hectares d'espaces verts à entretenir sur le territoire communal. Pour cela elle n'utilise que très peu de produits désherbants dans ses jardins, seulement deux litres de glyphosate par an (désherbant total d'origine chimique). La loi oblige en effet les collectivités à ne plus utiliser de produits issus de la chimie, sur l'espace public, à compter du 1er janvier 2017.</p> <p data-bbox="1120 1270 2085 1340">La ville a anticipé ces obligations légales en intégrant dans son organisation de nouvelles pratiques.</p> <p data-bbox="1120 1345 2085 1415">Depuis plusieurs années, les équipes municipales ont pris ainsi des dispositions et des engagements de qualité en matière de paysage</p>

et d'entretien des espaces verts et naturels et les services municipaux se sont engagés dans une démarche respectueuse de l'environnement, dans le cadre de l'agenda 21 local.

Cette obligation légale entrera en vigueur pour le stockage et l'utilisation des produits chimiques pour les particuliers au 1er janvier 2019.

L'agriculture urbaine permet de redonner du sens et une vocation à des espaces qui n'auraient plus de fonctionnalité en y développant des cultures impliquant les habitants dans leur mise en œuvre et profitant au plus grand nombre dans un esprit de partage et d'utilisation libre en fonction de ses propres besoins.

A Albi, plusieurs sites sont concernés et différentes démarches se développent soit sur l'initiative de la collectivité soit d'associations comme les Incroyables Comestibles.

L'illustration la plus parlante est celle menée sur la plaine de Canavières sur l'impulsion du conseil de quartier ouest.

En effet, les conseillers du quartier ont souhaité pouvoir redonner sa vocation maraîchère à cette plaine.

Sur proposition de la ville d'Albi, par arrêté préfectoral puis par décision de l'agglomération, une ZAD (zone d'aménagement différée) a été créée depuis 2010. Elle permet de doter la ville d'Albi d'outil d'action foncière (droit de préemption) en se substituant à l'acquéreur éventuel d'un bien situé dans ce secteur.

L'objet principal de la présente ZAD est de constituer des réserves foncières en vue :

- de lutter contre l'insalubrité,
- de constituer des espaces d'expansion de crues et de sauvegarder des espaces naturels,

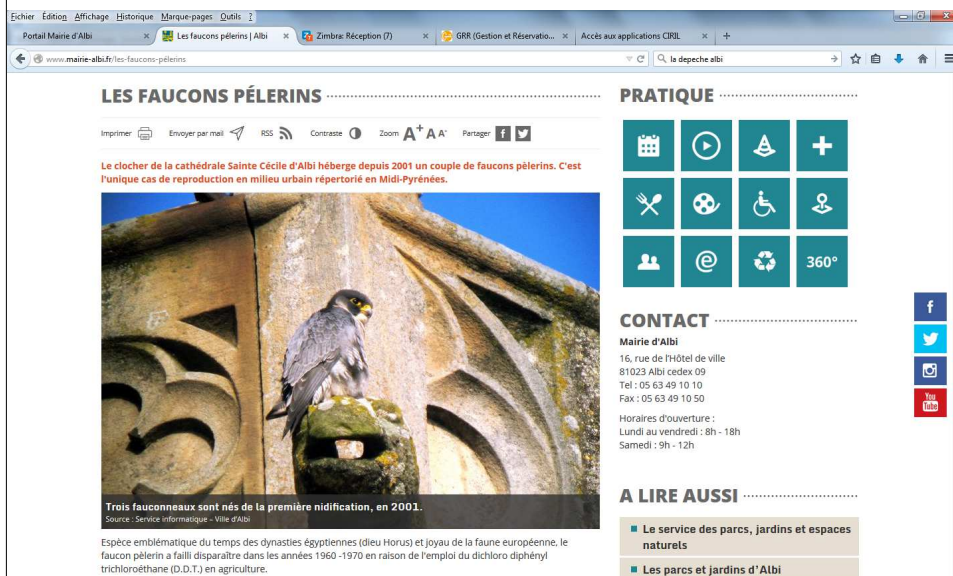
	<ul style="list-style-type: none"> - et de permettre le développement de l'activité maraîchère. <p>A ce jour, La ville est propriétaire de 10% de la ZAD de Canavières, soit un total de 7 ha 43a 87 ca. Plusieurs maraîchers s'y sont depuis réinstallés.</p> <p>D'autres expériences ont été développées par l'association les Incroyables Comestibles près de l'université, à Lapanouse à proximité de la maison des compagnons du devoir...</p> <p>D'autres initiatives commencent à poindre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - bandes cultivées aux pieds des immeubles dans certains quartiers - partager son jardin privatif pour le cultiver avec des tiers... <p>Le directeur du service parcs, jardins et espaces naturels rappelle également que la ville plante pour développer son patrimoine arboré. Ainsi par exemple, 450 fruitiers ont été plantés depuis 2007 ; arbres à coques essentiellement car les néo-urbains ne savent plus collecter les fruits.</p>
<p><i>Quelques pistes d'actions proposées par les conseillers :</i></p>	<p>Les conseillers sensibles à ces réflexions échangent ensemble afin de définir les perspectives pouvant être envisagées dans leur quartier :</p> <ul style="list-style-type: none"> - organiser des trocs de plantes (à étudier avec les associations du quartier dans le cadre d'une fête par exemple) - bassin du Marranel : repositionner le nichoir dans l'amandier, - faire des interventions auprès des jeunes enfants dans les écoles afin de les sensibiliser d'avantage au respect de l'environnement et à ces nouvelles pratiques urbaines, - installer les ruches dans le secteur du parc technopolitain Innoprod et davantage de fruitiers, - recenser et cartographier précisément les espaces boisés de la ville,

	<ul style="list-style-type: none"> - développer l'idée d'utiliser des poules pour gérer les déchets domestiques, - trouver un espace commun à cultiver dans le quartier, pris en charge par les Albigeois.
--	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Albi, ville connectée

<i>Sujets / propositions</i>	<i>Synthèse des réflexions du conseil de quartier</i>
<p style="text-align: center;">Présentation du nouveau site internet de la ville d'Albi>>>>></p> 	<p>Le responsable de la communication numérique de la ville d'Albi a été invité à participer à cette réunion du conseil de quartier afin de présenter la nouvelle structuration et les nouvelles fonctionnalités du site internet mis en service en janvier 2016. Équipé d'un ordinateur portable et d'un vidéoprojecteur, il présente et commente la page d'accueil du nouveau site aux conseillers aux côtés de Bruno Lailheugue, conseiller municipal, délégué à la biodiversité, aux énergies, aux systèmes d'information et aux nouvelles technologies.</p> <p>Des modifications majeures ont été apportées en terme de présentation et de traitement de l'information afin de rendre le site plus lisible, l'information plus accessible, de développer les services en lignes et favoriser les interactions entre les utilisateurs via les réseaux sociaux.</p> <ul style="list-style-type: none"> - la présentation d'ensemble a été aérée, - les rubriques ont été adaptées avec 5 onglets d'entrée, - l'information est contextualisée et peut être trouvée avec un moteur de recherche intégré, - les e-services ont été développés pour faciliter les démarches des Albigeois (paiement des factures du périscolaire, eau, petite-enfance...), - le lien avec les réseaux sociaux est renforcé, - le traitement des événements apparaît sous la forme d'un agenda où la recherche peut s'effectuer par différents champs (date, type d'événement, de public, lieu...).

Rendez-vous sur : <http://www.mairie-albi.fr>



LES FAUCONS PÉLERINS

Le clocher de la cathédrale Sainte Cécile d'Albi héberge depuis 2001 un couple de faucons pèlerins. C'est l'unique cas de reproduction en milieu urbain répertorié en Midi-Pyrénées.

PRATIQUE

CONTACT

Mairie d'Albi
16, rue de l'Hôtel de ville
81023 Albi cedex 09
Tel : 05 63 49 10 10
Fax : 05 63 49 10 50
Horaires d'ouverture :
Lundi au vendredi : 8h - 18h
Samеди : 9h - 12h

A LIRE AUSSI

- Le service des parcs, jardins et espaces naturels
- Les parcs et jardins d'Albi

L'avancée significative est le maillage de l'information et des individus. Chaque internaute peut interagir instantanément, diffuser et alimenter l'information via les réseaux sociaux.

Les conseillers découvrent ces nouvelles fonctionnalités et des échanges nourris s'en suivent.

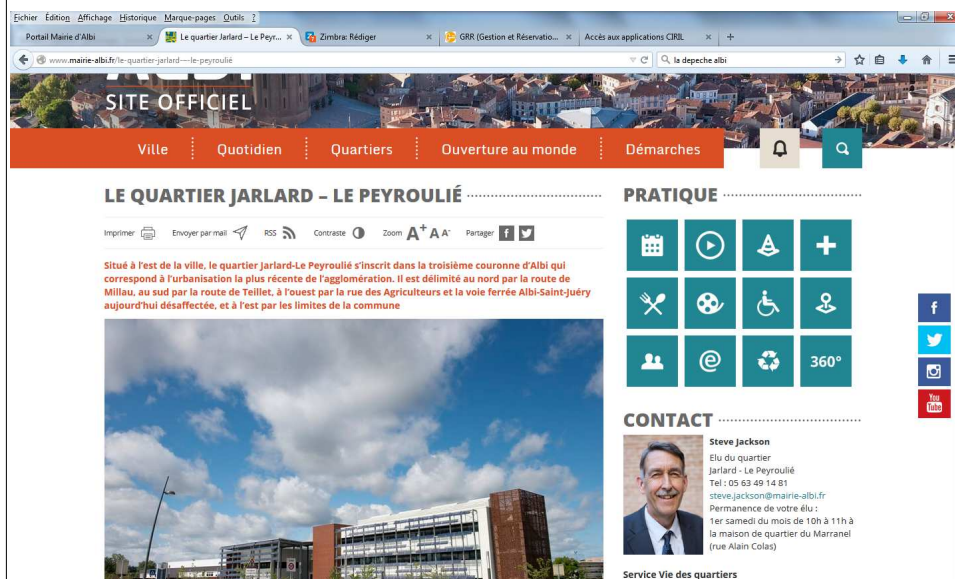
Bruno Lailheugue, conseiller municipal, délégué à la biodiversité, aux énergies, aux systèmes d'information et aux nouvelles technologies profite de l'occasion pour illustrer le propos et témoigner des fonctionnalités du site internet en montrant aux conseillers les pages et les outils média dédiés aux faucons pèlerins qui nichent dans le clocher de la Cathédrale Sainte Cécile.

Un focus est également réalisé sur les pages dédiées aux 12 quartiers avec la sous-rubrique concernant les conseils de quartier.

Toute l'information relative aux démarches de démocratie participative y est accessible : les archives « projets de quartier-projet d'avenir » de 2005 à 2007, l'ensemble des compte-rendus de réunion, la liste des membres actualisée, des articles traitant des réalisations portées par les conseils de quartier...

Quartier par quartier, figurent en priorité les actualités de proximité (travaux, festivités...) et en l'absence d'informations marquantes, de l'information généraliste à l'échelle de la ville y est présentée.

A la découverte de la rubrique média qui regroupe des photos, vidéos ou podcasts, certains conseillers, impliqués dans la vie associative considèrent qu'ils n'utilisent pas encore assez la communication numérique pour faire connaître leurs activités ou pour s'informer.



Ils s'interrogent également sur les règles à respecter pour utiliser des photographies dans leur propre communication.

Le responsable de la communication numérique de la ville d'Albi rappelle quelques principes et précautions à prendre pour l'utilisation d'une photo dans le cadre d'une communication publique :

- l'important est l'intention dans la prise de vue : par exemple, ne pas utiliser la photo d'une personne qui serait dans une situation dégradante pour son image même si elle est au premier plan au milieu d'une foule,
- ne pas utiliser le portrait d'une personne si elle n'a pas donné préalablement son accord d'autant plus si c'est un enfant (autorisation parentale indispensable).

- privilégier des vues d'ensemble et éviter par conséquent des plans rapprochés de face sur des personnes qui pourraient faire valoir leur droit à l'image...

Les conseillers, intéressés par cette présentation, reconnaissent la qualité et les potentialités du nouveau site internet.

Renseignements :

Service Vie des Quartiers
Mairie d'Albi – 16 rue de l'Hôtel de Ville
81023 Albi cedex 9

Tél : 05 63 49 12 54

conseilsdequartier@mairie-albi.fr